



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un du mois de mars à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 25 mars 2026.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoint(s) : D. Bossonney, C. Cheminat, M. Desvallées, C. Bibollet, S. Baud

MM les Conseillers : G. Loffel, C. Billard de Saint-Laumer, M. Albrecht, N. Gruaz, A. Magnin, L. Bnimilk Malbec, J. Mabut, KE. Sauzay, V. Miannay P. Meylan, G. Vilmint,

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. Arhuero donné à D. Bossonney, S. Pérou donné à J. Mabut, J. Gaume donné à M. Genoud, F. Guilhot donné à G. Vilmint

**Absent(s) excusé(s) :** L. Bracher, C. Oberson ,

**Le secrétariat a été assuré par :** M. Desvallées

Nombre de membres

En exercice :	23
Présents :	17
Votants	23
Dont pouvoirs	04

N° 2026-27

### **INSTANCES- Détermination du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Le code de l'action sociale et des familles prévoit en son article L 123.6 que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend, outre le Maire qui en est Président, en nombre égal au minimum 4 membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal, et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Ils comprennent obligatoirement un représentant :

- Des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF
- Des associations de retraités et de personnes âgées du Département
- Des associations de personnes handicapées du Département

Le Décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 précise, dans son article 1, que le maximum pour chacune des composantes est porté à 8 membres, soit 16 administrateurs et le Maire Président.

N° 2026-27



Envoyé en préfecture le 03/04/2026  
Reçu en préfecture le 03/04/2026  
Publié le  
ID : 074-217400316-20260331-D2026\_28-DE



Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de fixer à 4 le nombre des membres du conseil d'administration.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Michel DESVALLÉES



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le maire,

